

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la Pétition de Mme Tatiana Taillefert : Piétonisation de l'impasse des Echelettes (PE21/015)

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguet ; Françoise Piron ; Yvan Salzmann ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipale concernée : Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de Service Routes et Mobilité

Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert

Secrétaire : Frédéric Tétaz

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Mme la Municipale

La pétitionnaire explique que la rue des Échelettes est devenue conviviale. Dans l'impasse des Échelettes, quant à elle, il y a des places de parc qui pourraient être supprimées. Cette impasse génère beaucoup de nuisances. C'est un quartier à forte densité d'habitants. Lorsque les automobilistes tournent dans le quartier pour chercher une place de stationnement, comme l'impasse est longue, il arrive que les véhicules s'y engagent et, ne trouvant pas de place, rebroussement chemin. Elle ne demande pas de piétonniser l'impasse car il y a un garage au bout de cette portion de rue et il faut que les véhicules puissent continuer d'y accéder. Mais il faudrait supprimer les places de parc et y installer des arceaux pour les vélos. Il faudrait une unité entre la rue des Échelettes et l'impasse des Échelettes.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que le barreau de la rue des Échelettes a été piétonnisé à la suite d'une pétition de madame Taillefert. Cela a eu pour effet de revoir des enfants jouer dans la rue. Pour ce qui concerne l'impasse, si c'est la demande des habitants, la Municipalité ne va pas aller contre. Mais la Municipalité est victime de son succès et des demandes similaires ont été déposées dans d'autres quartiers. La Municipalité est prête à examiner cette nouvelle demande avec bienveillance, mais elle le fera au fur et à mesure du traitement des demandes précédentes. La réflexion par la Municipalité et, cas échéant, la mise en œuvre ne sera pas pour tout de suite.

La présidente prend congé de la municipale en la remerciant.

Conseil communal de Lausanne

Audition du municipal sans la présence du pétitionnaire

La parole n'est pas demandée.

Délibération de la copet

Un commissaire dit que la communication est suffisante parce que la Municipalité s'est dite d'accord.

La présidente est du même avis.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Conclusions de la commission :

<p><i><u>Vote :</u> A l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i></p>

Lausanne, le 7 décembre 2021

Le rapporteur

Mountazar Jaffar